

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 11 novembre  
**Célébration des 150 de l'arrivée du premier train à  
Saint-Imier**

**L'arrivée du premier train à Saint-Imier, le 30 avril 1874, a marqué l'essor du chemin de fer dans la chaîne jurassienne, et dans le Jura bernois en particulier. Afin de commémorer cet événement, la Municipalité de Saint-Imier vous invite à une soirée intitulée «De la vapeur à l'électrique», qui s'articulera autour du vernissage de la revue Intervalles consacré aux 150 ans des chemins de fer dans le Jura bernois, d'une table ronde et d'une mini-expo**

La manifestation aura lieu à la salle de spectacles, le lundi 11 novembre, dès 18h30. Elle débutera à 19h00 par le vernissage de la revue Intervalles « 150 ans des chemins de fer dans le Jura bernois », par Francis Daetwyler. Elle sera suivie d'une table ronde « Bilan et perspectives » sur le thème de la ligne La Chaux-de-Fonds – Bienne, à 19h30.

Plusieurs personnalités de la région interviendront lors de la table ronde, animée par M. Laurent Kleisl:

M. Manfred Bühler, conseiller national,

M. Corentin Jeanneret, député-maire de Saint-Imier,

M. Patrick Linder, directeur de la Chambre d'économie publique Grand Chasseral (CEP),  
Mme Moussia de Watteville, députée et présidente de la commission des travaux publics et des transports du Conseil du Jura bernois (CJB),

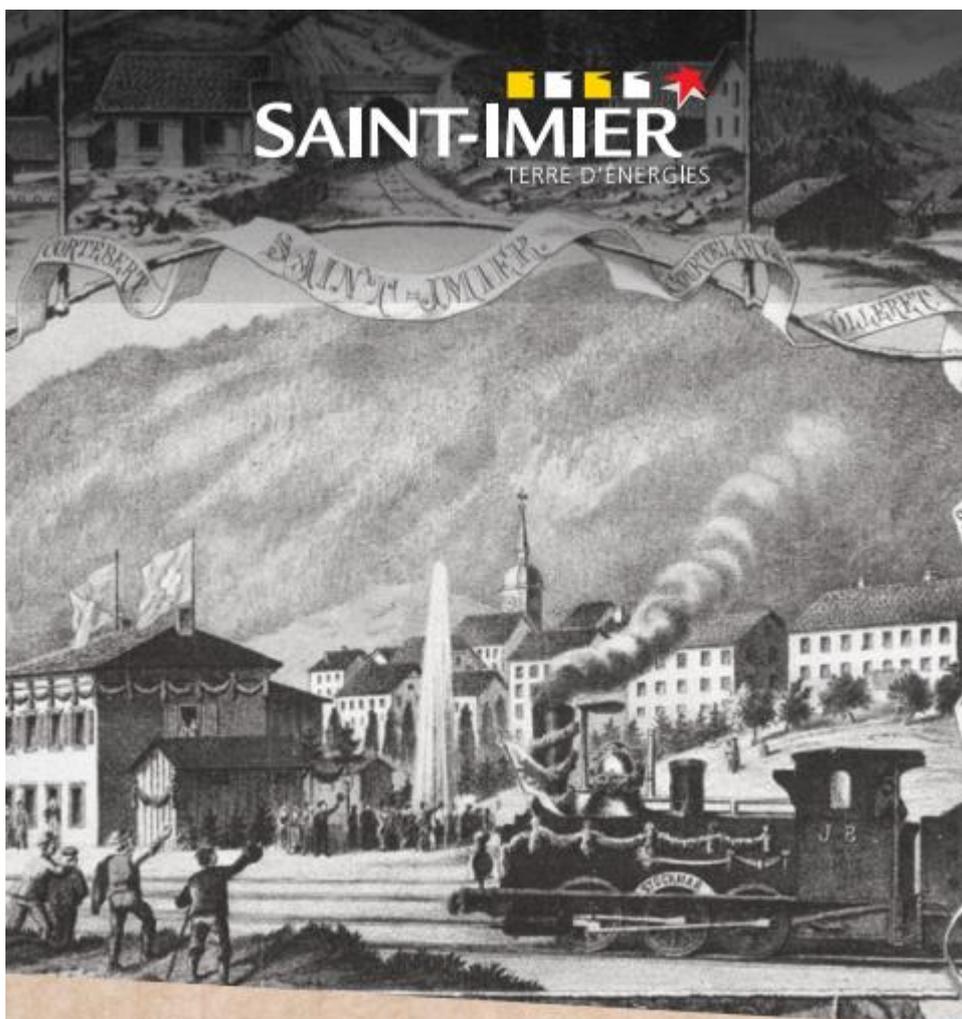
M. Christian Tharin, membre de la Conférence régionale des transports Bienne-Seeland-Jura bernois (CRT).

L'office des transports publics du canton de Berne, les CFF, les BLS et les CJ seront également représentés.

Les intervenants débattront sur plusieurs thèmes, soit les problématiques rencontrées avec la ligne La Chaux-de-Fonds – Bienne, les pistes d'amélioration et son avenir. Vous aurez également l'occasion de poser vos questions.

Grâce à une collaboration entre Mémoires d'Ici, le musée Kramer et le Musée de Saint-Imier, vous pourrez admirer quelques objets et photos d'époque, sous forme de diaporama.

La soirée se terminera par un apéritif. A des fins d'organisation, l'inscription est souhaitée, jusqu'au 6.11.2024, à [info@saint-imier.ch](mailto:info@saint-imier.ch) ou au 032 942 44 24. (cm)



Célébration des 150 ans de l'arrivée du premier train à Saint-Imier

# DE LA VAPEUR À L'ÉLECTRIQUE

11.11.2024 • 18H30 • SALLE DE SPECTACLES, SAINT-IMIER

Vernissage de la revue *Intervalles*  
«150 ans des chemins de fer dans le Jura bernois»

Table ronde «Bilan et perspectives»

INTERVALLES

UNE COMMUNE DU  
Grand  
Chasseral

# Mesures hivernales depuis le 1<sup>er</sup> novembre

**Un automobiliste averti en vaut deux ! Il s'agit par conséquent de prendre note que les mesures hivernales entreront en vigueur le mardi 1er novembre prochain.**

Depuis cette date, le stationnement de véhicules est interdit sur tout le territoire communal jusqu'au 15 mars 2025, de 03h00 à 07h00. Pendant cette plage horaire, le Service des travaux publics procède au déneigement de la chaussée de manière à ce que, dès le matin, la plupart des rues de notre cité soient accessibles.

Il est primordial que ces consignes soient appliquées. Seul leur respect permet d'assurer un déneigement optimal et rapide. Un seul véhicule immobilisé peut parfois perturber le travail dans une rue entière, souvent avec des effets sur plusieurs jours en cas de chutes de neige continues.

Ainsi qu'il est d'usage, la Place des Abattoirs, l'Esplanade des Collèges et la place située au nord des halles de gymnastique sont à disposition des automobilistes. La Place des Abattoirs est disponible de 16h00 à 09h00, l'Esplanade des Collèges de 16h00 à 07h30.

Il est important que ces deux places soient libérées aux heures indiquées de manière à permettre leur déneigement. De plus, l'Esplanade des Collèges est réservée en journée à l'usage exclusif des écoliers et des étudiants. Les contrevenants à ces directives seront amendés par la police administrative, conformément à la législation en vigueur.

Pour ce qui est du parcage au nord du complexe des halles, il n'est quant à lui pas limité dans le temps. Par contre, une signalisation ad hoc sera mise en place en cas de fortes chutes de neige, afin que le parking puisse être déneigé efficacement. Le cas échéant, merci de respecter les consignes. (cm)

Saint-Imier, le 22 octobre 2024